

## **Débat d'orientations budgétaires 2025 : soutenir l'effort d'équipement dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint**

Les capacités d'investissement de l'agglomération continuent à se resserrer pour le budget principal en 2025. Aux recettes de fonctionnement qui augmentent moins rapidement que les dépenses, s'ajoutent les nouvelles orientations de l'Etat de participation à la réduction de la dette publique. Malgré ce contexte, l'agglomération maintient encore pour 2025 ses taux de fiscalité ménage, à l'identique de ce qu'ils sont depuis 2017. Elle parvient aussi à préserver l'équilibre de ses budgets annexes tout en poursuivant les grands investissements en faveur d'une meilleure valorisation des déchets, de la protection des milieux naturels, ou encore pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

### ▪ **Budget principal : faire face aux investissements programmés et aux impacts de la loi de finances 2025**

Le budget principal connaît une situation financière très fragile avec un autofinancement nul au stade du budget primitif. Cette fragilité est issue notamment de l'évolution très défavorable des participations aux organismes extérieurs qui, à elles seules, engendrent une évolution du coût des compétences supérieure à celle des recettes.

#### **La contribution aux transports lacustres augmente encore**

Entre 2019 et 2023, l'évolution de la contribution à la CGN a consommé l'intégralité de la croissance de DGF (dotation globale de fonctionnement) issue de la création de la Communauté d'Agglomération (de + 1,9 M€). Pour 2025, le conseil communautaire se prononce sur un financement à hauteur de 4 185 953 €, un montant pas encore atteint jusque-là. L'année 2025 marque le terme de la convention en vigueur.

Si le budget principal 2025 sera bien voté à l'équilibre, notamment au prix d'arbitrages politiques en responsabilité sur les politiques publiques, la dynamique de son fonctionnement en vision pluriannuelle, et son plan d'investissements ambitieux ne pourront être assurés que par la **mise en œuvre de mesures fortes** :

- diminution des dépenses de fonctionnement,
- réduction du périmètre ou de l'intensité de compétences et actions exercées,
- travail sur le niveau des attributions de compensations reversé aux communes pour prendre en considération la dynamique des compétences transférées
- action sur la fiscalité.

Une augmentation du versement mobilité est ainsi envisagée d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2025, en relevant son taux de 0,50 à 0,60 %, pour dégager environ 250K€.

Si les propositions gouvernementales débattues dans l'actuel projet de loi de finances 2025 ne peuvent à ce stade être considérées comme acquises, le contexte plaide pour une réelle prudence (possible mise en œuvre de mesures comme un prélèvement sur les recettes ou la hausses des cotations sociales).

#### **Loi de finances 2025 : l'effort demandé aux collectivités locales jugé inacceptable**

A travers le vote d'une motion, les élus de Thonon Agglomération s'associent à la démarche engagée par Intercommunalités de France pour exiger une modification du projet de loi de finances 2025. Celle-ci va fortement impacter le financement des services publics portés par les collectivités locales. Pour Thonon Agglomération, l'ensemble de ces mesures - telles que connues à ce jour - représente un effort d'environ 600 000 €.

### > Les principaux projets programmés en 2025

- **Construction d'un complexe sportif intercommunal à Douvaine** (1,9 M€ en 2025) : les études de conception démarreront à l'été 2025 et seront suivies des études opérationnelles et de la consultation des entreprises. La durée prévisionnelle des travaux de réalisation de la piscine et du gymnase est ensuite évaluée à trois ans environ. L'objectif est une mise en service en 2028, concomitamment à celle du nouveau lycée et des aménagements connexes (voiries et gares routières notamment).
- **Aménagement de la Maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains** (3,3 M€ en 2025) : ce lieu unique, sur 1645 m<sup>2</sup> avenue Jules Ferry, offrira un accès à un ensemble de services de l'agglomération. Les travaux d'aménagement ont débuté au printemps dernier et se prolongeront jusqu'à fin 2025. L'objectif est une mise en service début 2026. Le coût total du projet est estimé à 4,5 M€ (avec des financements de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie).
- **Restructuration et optimisation des locaux de Thonon Agglomération** (1,4 M€ en 2025) : le projet porte sur la construction d'un nouveau site accueillant l'ensemble du personnel intercommunal à Perrignier (en 2025 finalisation de l'étude de faisabilité et lancement du concours de maîtrise d'œuvre).
- Poursuite de la **sécurisation des arrêts de bus/cars** (1,5 M€).
- **Aménagement de la VéloRoute** (872 k€) : engagement de la maîtrise d'œuvre pour la poursuite de l'aménagement de l'itinéraire cyclable ViaRhôna.
- **Programme Local de l'Habitat** (937 k€) : soutien à la construction de logements locatifs sociaux, rénovation du parc ancien, premières actions sur le logement temporaire.

**Le total des dépenses d'équipement envisagées pour 2025 s'établit à environ 23,5 M€, considérant que ce sont entre 10 et 12M€ qui auront d'ores et déjà été investis en 2024.**

## ■ Répondre aux enjeux environnementaux et garantir la qualité des services

Les budgets de l'eau et de l'assainissement présentent une situation financière saine. Les tarifs actuels, en convergence, permettent à moyen terme de déployer les nouveaux services et projets envisagés.

### Budget eau potable

Il s'équilibre sans augmenter globalement les tarifs, mais dans le cadre de la poursuite du travail de convergence. L'étude sur la tarification rendra ses conclusions d'ici fin novembre 2024. Des arbitrages seront toutefois à rendre concernant la soutenabilité du plan pluriannuel envisagé, avec un éventuel séquençage des dépenses.

#### > Les principaux projets programmés en 2025

- Etudes de maîtrise d'œuvre : sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ouest du territoire, doublement de la capacité de l'usine de traitement à Excenevex, agrandissement du réservoir de Thonon-les-Bains (Chavanes)
- Construction d'un réservoir à Marclay sur la commune de Bons-en-Chablais.
- Liaison autoroutière Machilly-Thonon (A412) : études pour le dévoiement des réseaux.

### Budget assainissement

Le budget assainissement s'équilibre lui aussi sans augmenter les tarifs, mais avec la poursuite du travail de convergence.

#### > Les principaux projets programmés en 2025

- Etude et démarrage des travaux de renouvellement des conduites de refoulement de Ceresy à Messery
- Etudes et achat du foncier pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Douvaine
- Liaison autoroutière Machilly-Thonon (A412) : études pour le dévoiement des réseaux.

### **Budget déchets - ordures ménagères**

Il connaît une situation plus fragile en instantané, en raison de l'inflation des coûts et du déploiement progressif de nouvelles actions sur le territoire. Il ne devrait pas permettre d'envisager des investissements d'ampleur dans les années à venir. Toutefois le budget 2025 s'équilibre sans modifier le taux cible de convergence en cours de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

#### **> Les principaux projets programmés en 2025**

- Déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères dans 9 communes : Allinges, Armoy, Le Lyaud, Orcier, Brenthonne, Fessy, Lully, Cervens, Thonon-les-Bains.
- Acquisition de bacs et conteneurs
- Déploiement de la collecte des biodéchets
- Maîtrise d'œuvre pour le déplacement de la déchetterie d'Allinges.

### **▪ Zones d'activités économiques : une dynamique d'aménagement continue au service de l'emploi local**

Afin de poursuivre la politique de développement économique du territoire, des études seront lancées en 2025 pour l'extension de la ZAEi des Niollets à Douvaine. Ce projet est en lien direct avec celui du Maisse. La dernière acquisition foncière permettant l'aménagement de la seconde extension de la ZAEi de la Fattaz devrait par ailleurs se concrétiser l'année prochaine.

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet  
Service communication  
+33 (0)4 50 31 25 00 | communication@thononagglo.fr